



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la Communauté de communes de Saulieu

ENTRE

Communauté de communes de Saulieu

Représenté par Madame Maryse Bollengier autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),  
Ci-après désigné par « la CCS »

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Fabien Sudry,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

LE DEPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR,

Représentée par François SAUVADET, ancien Ministre  
Ci-après désignée par « Conseil Départemental » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

### Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de communes de Saulieu autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire de la Communauté de communes de Saulieu et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires

publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

### *Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours*

Cette présentation sommaire sera retravaillée dans le cadre de l'étude CRTE en cours.

#### *Structuration du territoire*

La Communauté de communes de Saulieu, créée en 2004, représentant 5300 habitants en 2021, regroupe 12 communes, sur la partie orientale du Morvan, en contact avec l'Auxois.

Le territoire est facilement accessible par les axes routiers qui positionnent Saulieu à 250 km de Paris et de Lyon et à moins d'une heure en voiture de Dijon, Beaune, Chalon-sur-Saône, Auxerre et Autun.

Il constitue un lieu historique de passage, avec RN6 aujourd'hui déclassé en RD 906 et se trouve à proximité d'un échangeur de l'A6 (autoroute Paris-Lyon-Marseille). L'ouverture de l'autoroute A6 à la fin des années 60 a éloigné l'important flux de véhicules qui y passait avant pour se rendre de Paris à la Côte d'Azur.

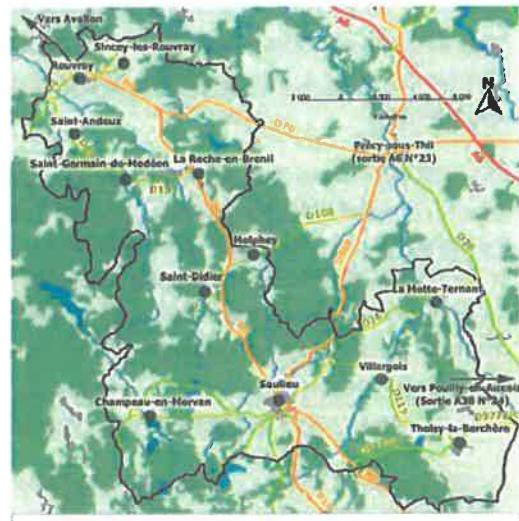
Le territoire se structure autour de Saulieu qui concentre la majorité des infrastructures terrestres et de la population avec ses 2 473 habitants (chiffres INSEE 2015). Il existe également 2 pôles commerciaux secondaires, structurés par la RD 906, sur les communes de la Roche-en-Brenil (890 habitants en 2015) et de Rouvray (528 habitants en 2015).

#### *Démographie*

La Communauté de communes de Saulieu, qui comptait 5301 habitants en 2018, continue de perdre doucement de la population depuis 1982 (-0.5 % par an), et le phénomène c'est amplifié sur la période 2013-2018 (-1.1% par an). Une reprise démographique récente (depuis 2020) se fait ressentir mais n'est pas encore observable statistiquement.

Cette accélération de la perte de population est dû à une dégradation conjointe des soldes migratoires et naturels. Le solde naturel est passé de -0.68% par an à -0.95% par an et le solde migratoire, positif au début des années 2000 (de + 0,55% par an sur la période 90-99), à fortement chuté sur la période 2013-2018 (-0,7% par an sur la période 99 – 2010).

La population continue donc globalement à vieillir avec un âge moyen passant de 46 à 48 ans entre 2008 et 2018.

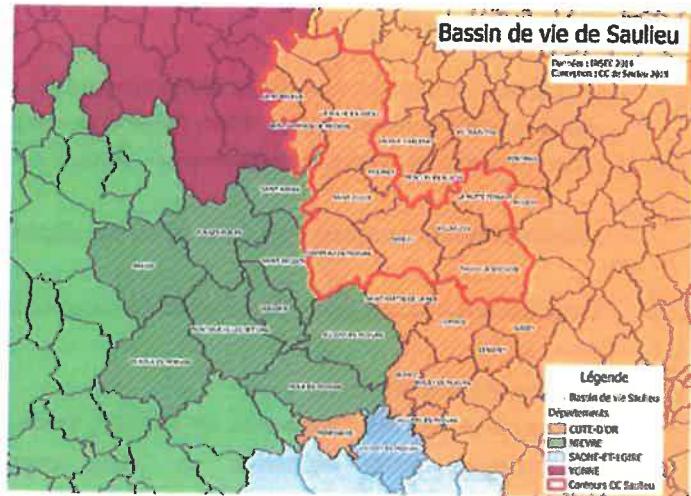


Plan des principales voies d'accès à la Communauté de communes de Saulieu

## Economie et tourisme

Cette déprise démographique est paradoxalement déconnectée de la réalité de l'emploi du territoire qui est un pôle d'emploi, avec une concentration d'emploi de plus de 100% (rapport nombre d'emploi sur population active). Cela questionne sur la capacité de territoire à attirer et à stabiliser des populations.

Le tissu économique du territoire, composé de plus 400 établissements en 2021, est soutenu par des pôle d'activités important dans le secteur de l'Hôtellerie-Restauration (dont le groupe Bernard Loiseau à Saulieu), par le secteur de la première transformation du bois (Ecopole Bois à la Roche-en-Brenil), ainsi que part les services à la populations (hôpital de Saulieu notamment).



Pour prendre la mesure économique du territoire il faut également prendre en compte la notion des bassins de vie, un bassin de vie étant le plus petit territoire défini par l'Insee sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Si les communes de Rouvray et de Sincey-les-Rouvray sont polarisées par Avallon au nord, de nombreuses communes des EPCI voisins sont quant à elles polarisées par Saulieu. Le bassin de vie de Saulieu concerne 36 communes pour 11 270 habitants. On peut ainsi considérer que ce bassin correspond au rayonnement commercial de Saulieu et donc à sa zone de chalandise. A noter que celle-ci est à cheval sur le département de la Nièvre et mord sur la Saône-et-Loire (une commune).

Au niveau du tourisme, la Communauté de communes possède 912 lits marchands (chiffres ADT 2018) et 3992 si on y inclut les résidences secondaires. En dehors des grandes manifestations et du tourisme lié au Relais Bernard Loiseau, les touristes viennent principalement pour les activités de pleines natures dans le Morvan, faire des excursions à la journée dans le Beaunois ou encore visiter les hauts lieux de patrimoine de l'Auxois. Les touristes du territoire sont principalement des habitants des agglomérations de Paris et Dijon, ainsi que des Nords-Européens. Une étude du Cabinet PIVADIS de 2010 estime le marché théorique des résidents secondaires et des touristes de passage à 19 millions d'euros, sur un total de 107 millions pour le territoire.

## Occupation des sols et paysages

Avec un taux d'artificialisation des sols de seulement 1,7% en 2018, le territoire est essentiellement composé de parcelles agricoles (50,5 % du territoire en 2018, majoritairement des prairies) ainsi que de la forêt (44,3% du territoire en 2018).

Le paysage est composé de basses montagnes morvandelles, avec une altitude moyenne de 450m. Son point culminant s'élève à 683m d'altitude, en cela il fait bien partie du Morvan et donc du Massif Central. D'ailleurs une commune du territoire est intégralement classée en zone montagne, et deux autres le sont partiellement.

## Habitat

En 2018, 67,1% du parc est représenté par des résidences principales, 15,5% par des résidences secondaires et 17,5 % par des logements vacants. Ce dernier chiffre qui augmente depuis 1982, s'explique principalement par le vieillissement du parc de logements qui date principalement d'avant 1946. Les propriétaires n'y font souvent pas les travaux de rénovation, ni même le strict minimum d'entretien d'où une tendance progressive vers de l'habitat indigne, puis à un état de vacance. Depuis quelques années toutefois, la vente de ces biens

(s'ils possèdent un espace pour jardin ou parc) à des personnes motivées par la rénovation (en vue d'y habiter eux-mêmes ou pour location) semble toutefois progresser, cet effet sera à étudier dans les prochaines études statistiques.

La composition du parc affiche une proportion plus importante de maisons, soit 80,5% et pour les appartements, 18,8%. Le statut d'occupation est marqué par une importante proportion de propriétaires (68%), les locataires représentant 29% des résidences principales sont quand eux principalement localisés à Saulieu.

#### *Télécom - Numérique*

Aucune commune actuellement éligible à la fibre qui devrait être déployé d'ici 24 mois sur tout le territoire. Un réseau cuivre actuelle très dégradés et sur lequel peut d'investissements sont fait car en attente de la fibre.

De nombreuses zones blanches en téléphonie mobile, liées à la topographie (Morvan) et à la dispersion en de nombreux hameaux de la population sur le territoire.

A noter qu'un Centre Numérique existe sur le territoire, et qu'il forme aux usages du numérique, à la fois les personnes les plus éloignées du sujet pour qu'ils s'emparent de l'outils, mais également des publics recherchant à approfondir leurs connaissances.

#### *Transports*

Les gares ferroviaires de Saulieu, Saint-Didier, Molphey, la Roche-en-Brenil et Sincey-les-Rouvray ont fermées de 2011, suite à l'arrêt du service Avallon-Autun par la SNCF. Un service de bus routier les a partiellement remplacés avec 2 rotations par jour entre Saulieu et Autun ainsi qu'avec une seule desserte vers Avallon les lundis, vendredi et week-end sans correspondances. La durée du transport en commun pour se rendre à Paris ou Lyon depuis Saulieu est au minimum de 3h30 avec 2 correspondances.

La Région Bourgogne Franche-Comté a mis en place de nombreuses lignes de transport en commun routier, qui desserve assez bien le territoire et ce sur plusieurs axes :

- Saulieu-Montbard TGV, avec 6 rotations journalières cette ligne permet assez facilement d'aller prendre le TGV pour Paris, ou simplement de se rendre à la sous-préfecture en 1h de route. Cette ligne dessert également le lycée d'enseignement général de Semur-en-Auxois, lycée de référence dans le territoire
- Saulieu-Dijon avec 2 rotations par jour, cette ligne sert quasi-exclusivement à amener les étudiants vers les établissements dijonnais après 1h30 de trajet.
- Saulieu-Beaune, avec une rotation journalière permet d'emmener des étudiants vers les lycées (surtout professionnels) et d'éventuels consommateurs vers des magasins ou des services, avec un temps d'une demi-journée sur place.

La plateforme Mobigo permet de trouver facilement une offre de transport vers ces destinations mais les fiches horaires des lignes sont difficiles à interpréter. A noter il n'existe, à l'heure actuelle, aucune offre de transport à la demande sur le territoire, c'est la solidarité familiale, le voisinage ainsi que les services d'aide à domicile qui interviennent pour permettent aux personnes isolées de faire leurs achats et d'aller à leurs rendez-vous.

Une aire de co-voiturage, avec borne de recharge électrique existe sur Saulieu, néanmoins l'offre de co-voiturage reste anecdotique.

Les mobilités douces sont assez peu présentes sur le territoire, aucune voie cyclable n'est présente pour les trajets du quotidien.

### *Transition écologique*

Sur le territoire les plus gros consommateurs d'énergie sont le secteur du transport (plus de 9Ktep/an) et de l'industrie manufacturière (plus de 4 Ktep/an). L'Energie principalement utilisée sur le territoire reste le pétrole, malgré quelques diversifications récente (bois pour les usines de la Roche-en-Brenil et pour la chaufferie collective de Saulieu par exemple).

En dehors de la filière bois, la production d'énergie renouvelable est quasi inexistante sur le territoire, malgré la place entrante existante sur le poste source.

Les émissions de gaz à effets de serre sont essentiellement dû à l'agriculture et au transport routier sur le territoire (plus de 90% pour ces deux facteurs combinés), et sont de 80% supérieures à la moyenne départementale. Sur la décennie 2008-2018 l'émission de gaz à effet de serre a diminué de 16% sur le territoire.

### *Services structurants*

L'offre de service du territoire tend à se restreindre comme dans l'essentiel des territoires ruraux mais l'organisation décentralisée du Centre Hospitalier Auxois Morvan permet de conserver des services importants pour le territoire :

- Médecine : 25 lits
- Soins de suite et réadaptation : 42 lits
- Soins de longue durée : 30 lits
- SSIAD : 25 places,
- Radiologie numérisée, échographie, mammographie, doppler
- Consultations externes (angiologue, cardiologue, orthopédiste, diététicien,...)
- Centre de dépistage du cancer du sein

Des tensions apparaissent régulièrement sur les consultations en médecine générale sur le territoire, du fait du faible nombre de professionnel.

Avec des écoles primaires dans 4 communes du territoire (Thoisy-la-Berchère, Saulieu, La-Roche-en-Brenil et Rouvray) le territoire est spatialement encore bien desservi ce qui constitue un atout pour l'accueil de famille. Pour les études de seconds cycles il existe un collège public et Lycée d'Enseignement Agricole Privé (4eme, 3eme et BTS) à Saulieu, néanmoins pour aller dans un lycée généraliste il faut se rendre à Semur-en-Auxois (+ de 30 min) ou à Dijon (+ d'1 heure de route).

Concernant l'enfance-jeunesse des services d'accueil ou d'accompagnement existe dès l'âge de 2 mois et demi jusqu'aux jeunes adultes. Des tensions sont à noter sur l'accueil des jeunes enfants, où la rapide baisse du nombre d'assistante maternelle, et la capacité limité du multi-accueil (15 enfants) ne permettent plus de répondre à tous les besoins.

Il est à noté que différend service de niveau national, dont le Trésor Public, ont fermé leurs portes ces 30 dernières années sur le territoire et son souvent confié ensuite au niveau local.

Le Centre Social de Saulieu, accueille l'Espace France Services et de nombreux services à la population. Cet équipement est un lieu de rencontres pluri générationnelles qui doit évoluer vers des offres plus adaptées, il est prévu qu'il passe prochainement à l'échelon de l'intercommunalité.

Un Espace Solidarité Côte d'Or en proximité est implanté sur la commune de Saulieu avec des points d'accueil à ROUVRAY et à LA ROCHE EN BRENIL.

Il est à noter que des services d'accueil des personnes âgées existent sur le territoire avec un EHPAD sur Saulieu (63 places) et Rouvray (23 places), ainsi qu'un Foyer Logement sur Saulieu (60 logements).

A noter qu'il n'existe actuellement plus de Contrat Local de Santé actif sur le territoire.

#### *Milieu associatif sportif et culturel*

Le milieu associatif est très important sur le territoire et propose des activités, voire des services, très structurants.

Un cinéma associatif, proposant en moyenne 14 projections par semaine est un appui culturel important pour le territoire.

Les communes de Rouvray, La Roche-en-Brenil et Saulieu sont des points de départ VTT FFC, pour un total de 300km de chemins balisés. De nombreuses associations sportives sont hébergées par les équipements communaux, stades, salles multi-activités, gymnase, dojo et piscine.

L'espace culturel Claude Sallier sur Saulieu accueille en son sein plusieurs associations culturelles, de musique et de danse et encore d'arts plastiques.

L'espace publics que ce soit sur les grandes places communales, ou dans les salles communales accueillent de nombreuses manifestations. Ces équipements et en particulier l'espace Jean Bertin de Saulieu, permettent au territoire de rayonner largement à l'extérieur en permettant d'accueil des manifestations emblématiques : Journées Gourmandes (8 500 visiteurs), Concours Complet Européen d'Equitation, salon du bonzaï, salon du modélisme, salon professionnel du sapin de Noël, ...

## Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Les grandes lignes qui ressortent du diagnostic temporaire sont les suivantes :

### Population - habitat

- Territoire rural trop éloigné des pôles urbains pour être polarisé,
- Une perte démographique qui ne s'arrête pas, accompagnant le vieillissement de la population,
- Un parc de logement ancien, pour partie très dégradés, qui ne trouve pas toujours preneurs surtout dans les centres bourgs,

### Aménités

- Des transports en communs peu nombreux et peu utilisés, des mobilités douces presque invisibles,
- Des services publics de niveau national qui disparaissent ou qui sont confiés aux collectivités,
- Un niveau d'accès aux services médicaux qui est à améliorer et un hôpital local à dynamiser,
- Un territoire avec des difficultés scolaires importantes, malgré un des équipements existant de qualité et un accompagnement des collectivités sur tous les âges de l'enfance,
- Un milieu associatif fort et diversifié, permettant de faire rayonner le territoire,
- Des services publics situés dans des bâtiments parfois vieillissants ou inadaptés,
- De nombreuses zones blanches et problèmes de réseaux télécoms malgré l'arrivée imminente de la fibre,
- Un réseau de voirie secondaire parfois dégradé,

### Economie - emploi

- Un fort tissus d'entreprises, fortement pourvoyeuse d'emploi, dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de la transformation du bois, du luxe, du commerce, de l'artisanat et des services,
- Une inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi, qui pose la question de la réinsertion des plus éloignés de l'emploi, avec des initiatives importantes à proximité,
- Un tissu de commerce en centre bourgs qui s'essoufflent, malgré le bon taux d'équipements en commerce de bouche,
- Un tourisme centré sur la proximité de grandes villes et son image de destination verte, en vogue ces dernières années, attirant également les européens du nord,
- Une agriculture et une sylviculture importante en cours de diversification, avec une problématique importante de ressources en eau,

### Environnement

- Un territoire qui ne produit presque pas d'énergie pour lui-même, en dehors de la ressource du bois,
- Un paysage urbain assez dégradé, sur les centres-villes de Saulieu et la Roche-en-Brenil,

L'ambition du territoire sera affinée par le travail du bureau d'étude, voici néanmoins les grandes lignes soutenues par l'action publique locale actuelle :

- Stopper la déprise démographique du territoire et maintenir un niveau de service satisfaisant,
- Maintenir et améliorer le cadre de vie, les paysages et l'image du territoire,
- Jouer un rôle important dans la transition écologique sur le territoire,
- Renforcer l'économie circulaire et le tourisme vert.

Ces grandes lignes visent à renforcer l'attractivité du territoire pour qu'il regagne en population et qu'il ne voit plus fermer ses services publics et ses commerces. Cela passe par l'investissement nécessaire dans les espaces et services publics, pour que le territoire ait un niveau d'aménités satisfaisant, mais également et ce dans chaque axe, par une prise en compte d'une transition écologique positive et réussie permettant d'agir sur tous les espaces pour répondre autant que possible aux défis climatiques et sociaux. Ce projet s'appuiera enfin, comme le territoire le fait depuis plus

de 10 ans, sur ses ressources locales pour développer son activité économique, par l'économie circulaire et le tourisme vert.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques temporaire, intégrant toutes une Orientation Transversale « Agir en faveur de la Transition Ecologique », en attendant le résultat du projet de territoire approuvé qui sera terminé mi-2022 :

- Orientation 1 : Stopper la déprise démographique du territoire et maintenir un niveau de service satisfaisant,
- Orientation 2 : Maintenir et améliorer le cadre de vie, les paysages et l'image du territoire,
- Orientation 3 : Renforcer l'économie circulaire, le tourisme vert et préserver les ressources.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique à vocation à intégrer au maximum les contractualisations déjà existantes sur le territoire. Les programmes suivants seront intégrés au CRTE :

#### Petite Ville de Demain/Opération de Revitalisation Territoriale

La commune de Saulieu, ville-centre de la communauté de communes de Saulieu, a été retenue comme lauréate du programme national "Petites villes de demain", une opération de revitalisation de territoire associant la ville-centre, l'EPCI et éventuellement d'autres communes doit donc aboutir dans moins de 18 mois. Lors de l'étude centre-ville, qui servira de base pour l'ORT, les axes de travaux suivants ont été retenues :

1. Un nouvel accueil en centre-bourg
2. Un bourg agréable à vivre
3. Des dynamiques locales rayonnantes

#### Convention Territoriale Globale :

La Communauté de communes de Saulieu, au côté des communes de Saulieu, la Roche-en-Brenil, Rouvray et Thoisy-la-Berchère, est mobilisée en 2021 pour la rédaction d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales. Cette CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Cette convention sera signée le 13 décembre 2021. Les axes suivants ont été retenus pour le développement du programme d'actions :

- Adapter l'offre d'accueil des enfants à l'évolution des familles sur le territoire
- Développer la politique jeunesse du territoire
- Permettre la participation des habitants dans l'animation de la vie locale
- Développer l'accès aux droits à l'échelle intercommunale

#### Maison France Service/ Conseiller Numérique :

La commune de Saulieu porte un Espace France Services ouvert dans les locaux du centre social. Un Conseiller Numérique a également été recruté par la Communauté de communes de Saulieu pour appuyer, en partie, les missions de l'Espace France Service.

## **Territoire d'Industrie :**

L'intercommunalité est également mobilisée dans le programme Territoires d'industrie Auxois-Morvan, dont certaines fiches concernent notre territoire. Ce programme s'articule autour des axes suivants :

- Renforcer l'attractivité et faciliter les recrutements en territoire d'industrie rural
- Faire de l'Auxois-Morvan un territoire numérique 4.0
- Créer des liens entre territoire d'industrie et contrat de transition écologique
- Renforcer l'attractivité par une politique immobilière et foncière innovante

## **4.2. Validation des actions**

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

Pour 2022 les actions à valider sont les suivantes :

Nom de l'opération	Porteur	Durée de l'opération en mois	Montant total prévisionnel	Subvention Etat demandées	Subventions Régions	Subventions Départements	Autres subventions	Autofinancement	Indicateur SNBC	Code Indicateur SNBC	Autre Indicateur	AXE	Numéro de l'action
Nouveaux services techniques avec toiture photovoltaïque	Commune de Saulieu	18	1 142 000,00	685 200,00		30 000,00		426 800,00	Emissions de GES + Consommation énergétiques + part d'énergie renouvelable dans la consu	BIR1 + BIR2 + EZ1P 0		1	1.1
Micro Folie	Commune de Saulieu	1	50 097,40	30 077,92	10 000,00			10 019,48			Nombre d'animation / fréquentation	1 - 2	1.10
Installation d'un distributeur de pain	Saint Andeux	2	18 000,00	7 200,00				10 500,00			Réalisation	1	1.11
Modernisation du musée François Pompon: étude de faisabilité	Commune de Saulieu	6	75 000,00	33 000,00			21 000,00	21 000,00			Réalisation	1	1.12
Travaux salle polyvalente	Commune de Saulieu	18	859 500,00	343 800,00	269 500,00	45 000,00		201 200,00	Consommation énergétiques	BIR2		1	1.2
Réfection toiture marché couvert	Commune de Saulieu	3	57 000,00	28 500,00		17 100,00		11 400,00			Réalisation	1	1.3
Développement de l'espace Sallier: étude de faisabilité	Commune de Saulieu	6	70 000,00	30 000,00		6 000,00	14 000,00	20 000,00			Réalisation	1	1.4
Projet de territoire	CC	6	50 000,00	20 000,00							Réalisation, participation à la concertation	1-2-3	1.5
Réseau d'eau Saulieu	Commune de Saulieu	12	210 000,00	84 000,00				125 000,00			Réalisation des études et travaux	1-3	1.6
Station de pompage liaison SESAM - SIAEP Terre Pleine Morvan	SIAEP TPM (saint andeux)	12									Réalisation	1-3	1.7
Amélioration de la qualité de l'air au multi accueil	CC (sur Saulieu)	1	107 000,00	42 800,00			42 800,00	21 400,00	Consommation énergétiques	BIR2	Amélioration du confort thermique + nombre de fermeture chaleur + augmentation du nombre d'h accueill	1	1.8
Création d'un bâtiment administratif vertueux	CC (sur Saulieu)	24	1 000 000,00	400 000,00	300 000,00	100 000,00		200 000,00	Consommation énergétiques + part d'énergie renouvelable dans la consu	BIR2 + EZ1P		1-2	1.9
Facade du musée	Commune de Saulieu	3	50 000,00	25 000,00		15 000,00		10 000,00			Réalisation	1 et 2	2.1
Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'esplanade Caprimo-Veronese, la rue Sallier et les abords de la basilique	Commune de Saulieu	6	75 000,00	33 000,00			21 000,00	21 000,00			Réalisation	2	2.2

Création d'un jardin éphémère	Commune de Saulieu	6	100 000,00	35 000,00			32 500,00	32 500,00		Réalisation	2	2.3
Etude pré-opérationnelle OPAH RU	Commune de Saulieu	12	80 000,00				40 000,00	40 000,00		Réalisation	2	2.5
Delots	Commune de la Roche	1	40 000,00	18 000,00						Réalisation, restauration du cour écologique de la rivière	1-2	2.6
Pont de la planche à l'oselle	Commune de la Roche	1	30 000,00	12 000,00		9 000,00		9 000,00		Réalisation	2-3	2.7
Refaction du Beffroi	Saint Andeux	6	72 000,00	30 000,00		30 000,00		12 000,00		Réalisation	2	2.7
Electrification des cloches du Beffroi	Saint Andeux	1	9 496,62	3 798,65				5 697,97		Réalisation	2	2.8
Etude de faisabilité Voie Verte	CC - coop	6	40 000,00	-	20 000,00	10 000,00		10 000,00		Réalisation de l'étude et demande de déclassement	2-3	3.1
Mise en place d'une ressourcerie	CC (sur Saulieu)	3	20 000,00	-			20 000,00	Volume de déchets produits par an et par habitant	D1 IP		3	3.2
Etude de réalisation d'un Pole Commercial	Commune de la Roche	12	2 215 000,00	775 250,00			1 439 750,00	Consommation énergétiques	BIR2	Nombre de commerce maintenu	1-3	3.3
Construction d'un Pole Commercial	Commune de la Roche	6	23 000,00	10 350,00			12 650,00				1-3	3.4
Réhabilitation 2022 des réservoirs	SESAM	18	88 000,00	17 600,00			35 200,00	35 200,00		Nombre de réservoir réhabilité	1-3	3.5
Réhabilitation 2022 des canalisations du réseau d'eau potable	SESAM	18	800 000,00	160 000,00			480 000,00	160 000,00		Réduction du volume de fuite	1-3	3.6

#### 4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Des actions de coopération existe déjà sur le territoire de la Communauté de communes de Saulieu, entre les communes et l'EPCI, notamment via l'existence de marché groupé ; de prêts de véhicule et de relais d'informations.

Il est envisagé dans la Convention Territorial Globale d'améliorer la coopération avec le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Arnay-Liernais, pour faciliter l'accès aux services enfance-jeunesse des résidents des deux territoires travaillant sur l'autre territoire.

Dans le cadre du projet de réalisation d'une voie verte Avallon-Autun, d'être acteur d'une coopération de tous les territoires sur cet axe, passant sur trois départements.

#### Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il

conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements et réglementations applicables

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les actions et opérations envisagées seront conditionnées aux autorisations délivrées au titre des procédures applicable dans chaque domaine concerné.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de communes de Saulieu assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour 2022 le Directeur Général des Services de la Communauté de communes de Saulieu sera également responsable du pilotage du CRTE et il est envisagé le recrutement d'un chargé de mission (chef de projet) CRTE courant 2022 avec une demande de co-financement auprès de l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les

deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

#### **6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'Etat peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### **6.4. Engagements du Département**

Le Département, en qualité de chef de file des politiques de solidarité humaines et territoriales et de ses actions en faveur de la transition écologique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

#### **6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### **6.6. Maquette financière**

*La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :*

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des crédits d'intervention de l'État et des collectivités*
- *Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;*
- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.*

*Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.*

*La maquette financière peut-être saisie dans la plateforme informatique dédiée.*

## **Article 7 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### **7.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de la Communauté de communes de Saulieu, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, du département de la Côte d'Or et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires. D'autre partenaire peuvent y être invités au besoin.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### **7.2. Le comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de communes de Saulieu. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

En plus des coprésidents il sera composé des représentants des signataires du CRTE.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Le tableau de bord est tenu à jour sous la responsabilité de la communauté de communes en lien avec l'État, membre du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles

actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

**Orientation 1 : Stopper la déprise démographique du territoire et maintenir un niveau de service satisfaisant**

Indicateur	Référence	Objectif
Emissions de GES	12,3 tCOE/hab 2018	11,68 tCOE/hab en 2026
Consommations énergétiques du secteur tertiaire	17 137,346 mWh en 2018	16 280 mWh en 2026
Production total d'EnR hors bois des ménages	41 310,82 mWh en 2018	43 376 mWh en 2026

**Orientation 2 : Maintenir et améliorer le cadre de vie, les paysages et l'image du territoire**

Indicateur	Référence	Objectif
Surface des territoires artificialisés	470,44 ha en 2018 (CLC)	497 ha en 2026

**Orientation 3 : Renforcer l'économie circulaire, le tourisme vert et préserver les ressources**

Indicateur	Référence	Objectif
Volume de déchets produits par an et par habitant (OM)	1310 t en 2020	1200 t en 2026
Consommation d'énergie : transport routier	8,112 ktep/an (2018 sources ATMO)	7,700 ktep/an 2026

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat court jusqu'en 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

Signé à Dijon le 11 MARS 2022

Les Signataires

Le Préfet de la Région  
Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

*Fabien Sudry*

Fabien SUDRY

La Présidente de la Communauté  
de communes de Saulieu

*Maryse Bollenzier*

Maryse BOLLENGIER

Le Président du Conseil Départemental  
de Côte-d'Or

*François Sauvadet*

François SAUVADET



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action 1.1 : Achat et réhabilitation de bâtiments pour les services techniques de la Commune de Saulieu

### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°1	Stopper la déprise démographique du territoire et maintenir un niveau de service satisfaisant,																				
Action n°1	Achat et réhabilitation de bâtiments pour les services techniques de la Commune de Saulieu																				
Maître d'ouvrage	Commune de Saulieu																				
Description de l'action	<p>Les services techniques de la commune de Saulieu sont installés actuellement rue du grand Boutot dans un bâtiment vétuste et trop petit. Une opportunité d'achat d'un ancien magasin en construction mécanique c'est présenté et la commune de Saulieu à choisie d'investir dans ce bâtiment pour y transférés ses services techniques.</p> <p>Les bâtiments actuels du projet d'acquisition doivent être modifiés : le magasin serait transformé en atelier, bureaux, vestiaires et douches. Des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du hangar seraient à réaliser.</p>																				
Partenaires	Département Région DRAC PETR																				
Coût prévisionnel	<p>1 142 000 €</p> <table border="1"><thead><tr><th colspan="2">DEPENSES ESTIMATIVES H.T.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Achat bâtiment</td><td>580 000,00 €</td></tr><tr><td>Frais d'acte</td><td>45 000,00 €</td></tr><tr><td>Plans</td><td>1 000,00 €</td></tr><tr><td>Etudes et diagnostics</td><td>10 000,00 €</td></tr><tr><td>Assurance dommages ouvrages</td><td>40 000,00 €</td></tr><tr><td>Toiture panneaux photovoltaïques</td><td>266 000,00 €</td></tr><tr><td>TRAVAUX</td><td>200 000,00 €</td></tr><tr><td>TOTAL H.T.</td><td>1 142 000,00 €</td></tr><tr><td>TOTAL T.T.C.</td><td>1 370 400,00 €</td></tr></tbody></table>	DEPENSES ESTIMATIVES H.T.		Achat bâtiment	580 000,00 €	Frais d'acte	45 000,00 €	Plans	1 000,00 €	Etudes et diagnostics	10 000,00 €	Assurance dommages ouvrages	40 000,00 €	Toiture panneaux photovoltaïques	266 000,00 €	TRAVAUX	200 000,00 €	TOTAL H.T.	1 142 000,00 €	TOTAL T.T.C.	1 370 400,00 €
DEPENSES ESTIMATIVES H.T.																					
Achat bâtiment	580 000,00 €																				
Frais d'acte	45 000,00 €																				
Plans	1 000,00 €																				
Etudes et diagnostics	10 000,00 €																				
Assurance dommages ouvrages	40 000,00 €																				
Toiture panneaux photovoltaïques	266 000,00 €																				
TRAVAUX	200 000,00 €																				
TOTAL H.T.	1 142 000,00 €																				
TOTAL T.T.C.	1 370 400,00 €																				

Plan de financement	RECETTES PREVISIONNELLES			
		Dépense éligible	Taux d'aide	Subvention
	Etat - DETR	1 142 000,00 €	40%	456 800,00 €
	Etat - DSIL	1 142 000,00 €	20%	228 400,00 €
	Département	100 000,00 €	30%	30 000,00 €
	<i>Sous-total subventions</i>		62,71%	715 200,00 €
	Autofinancement		37,29%	426 800,00 €
	<i>Sous-total autofinancement H.T.</i>		426 800,00 €	
			TOTAL H.T.	1 142 000,00 €

Calendrier	2022/2023 : acquisition et travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Production d'énergie solaire



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action 1.11 : Installation d'un distributeur de pain Saint-Andeux

### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°1	Stopper la déprise démographique du territoire et maintenir un niveau de service satisfaisant,
Action n°11	Installation d'un distributeur de pain
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Andeux
Description de l'action	La commune ne bénéficiant plus de commerces actuellement malgré un marché hebdomadaire assez fourni, il est envisagé d'installer un distributeur automatique de pain pour permettre aux habitants de s'approvisionner. Une entente avec un boulanger d'un village voisin est à l'étude.
Partenaires	Conseil Départemental
Coût prévisionnel	18 000 € HT
Plan de financement	Etat : 7 200 € Autofinancement : 10 800 €
Calendrier	2022 : installation
Indicateurs d'évaluation proposés	Mise en route Nombre d'unité acheté par jour : min 10



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action 1.10 : Micro-folie

### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°1	Stopper la déprise démographique du territoire et maintenir un niveau de service satisfaisant,
Action n°10	Micro-folie
Maître d'ouvrage	Commune de Saulieu
Description de l'action	La mise en place de micro folie s'inscrit dans le projet de développement de l'espace Sallier. La commune de Saulieu souhaite aujourd'hui poursuivre le développement de l'espace culturel (cf fiche 6). L'installation de ce dispositif culturel innovant a pour objectif de faciliter l'accès aux chefs d'œuvres des différents partenaires, de les faire découvrir ou redécouvrir à un large public.
Partenaires	Ce dispositif est soutenu par l'Etat et supervisé par la DRAC et accompagné par la Villette
Coût prévisionnel	2022 : 50 000€
Plan de financement	DETR et/ou DSIL : 30 000€ Région : 10 000€
Calendrier	2022 : lancement de micro folie
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du lieu Rayonnement en matière de communication Lieu de résidence des usagers Intégration du dispositif dans les projets de l'espace culturel Animation du dispositif



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action 1.12 : étude de faisabilité pour la modernisation du musée François Pompon

### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°1	Stopper la déprise démographique du territoire et maintenir un niveau de service satisfaisant,
Action n°12	Etude de faisabilité pour la modernisation du musée François Pompon
Maître d'ouvrage	Commune de Saulieu
Description de l'action	<p>La modernisation du musée s'inscrit dans la démarche globale de revitalisation du centre-bourg de la commune de Saulieu, articulée autour de 3 axes principaux. Ces 3 axes sont la valorisation du centre ancien, la rénovation de l'habitat et la revitalisation commerciale. Plusieurs actions sont mises en place pour le 1<sup>er</sup> axe afin de valoriser le centre ancien et développer son attractivité, parmi lesquelles, un réaménagement de l'espace depuis l'esplanade Caprino-Veronese jusqu'à la place du Dr Rocloire, sans oublier les abords de la basilique, le développement de l'espace culturel Sallier, le déploiement de la programmation culturelle et artistique.</p> <p>Parallèlement à la finalisation du projet scientifique et culturel du musée, une étude de faisabilité sera programmée pour : améliorer les conditions d'accueil du musée et son accessibilité, créer une nouvelle scénographie (en considérant également un nouvel espace de bureaux, salle de médiation, stockage, ...), et développer son rayonnement.</p>
Partenaires	Le CAUE 21 accompagne la commune de Saulieu dans la mise en place du projet. Il est présent depuis le début de l'étude de revitalisation du centre-bourg, et continue de suivre l'avancement des projets (avis-conseil à la réflexion, aide à la rédaction de cahiers des charges et au recrutement, suivi, ...). Une rencontre a eu lieu sur site le 9 novembre pour l'aménagement de

	<p>l'espace. Une autre est prévue en janvier pour le projet d'extension du musée. Plusieurs notes ont été rédigées dans le cadre de leur accompagnement : janvier 2021 pour la réhabilitation du deuxième étage de l'espace Sallier et novembre 2021 pour le réaménagement de l'espace (cf fiche 1). Des contacts réguliers sont entretenus.</p> <p>La <b>DRAC</b> est également présente depuis le début de la démarche de revitalisation et sera associée plus particulièrement à cette action.</p> <p>La <b>Fondation du Patrimoine</b> fait également partie des partenaires privilégiés de la commune de Saulieu dans ses projets de développement de l'attractivité du centre-bourg. Une rencontre a eu lieu le 5 novembre dans le cadre d'une opération façade prévue sur la commune. D'autres actions de partenariat ont été évoquées.</p> <p>Il est également prévu d'associer le <b>Pays Auxois-Morvan</b> dans le cadre du programme LEADER ainsi que Pays d'Art et d'Histoire, ainsi que le <b>PNR, Effilogis, Siceco, le Département, la Région</b></p>
Coût prévisionnel	<p>2022 : étude de faisabilité : 75 000€ (15% du budget global)</p> <p>2023-2025 : travaux estimés à 500 000€ (urbicand)</p>
Plan de financement	<p>La DRAC sera le partenaire privilégié de cette action puisque le musée est labellisé musée de France.</p> <p>La Banque des Territoires peut cofinancer également l'ingénierie pré-opérationnelle à hauteur de 50% maximum du reste à charge de la collectivité.</p> <p>PETR ?</p> <p>Effilogis ?</p> <p>Siceco ?</p> <p>Département et/ou Région</p>
Calendrier	<p>2022 : étude de faisabilité</p> <p>2023-2025 : phase opérationnelle</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Concordance des conclusions avancées par l'étude avec l'identité de Saulieu</p> <p>Respect des délais de la mission</p>



## Fiche action 1.2 : Travaux salle polyvalente

### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°1	Stopper la déprise démographique du territoire et maintenir un niveau de service satisfaisant,
Action n°2	Travaux de la salle polyvalente
Maître d'ouvrage	Commune de Saulieu
Description de l'action	<p>Le bâtiment de la salle polyvalente étant de construction ancienne, la chaudière principale standard au fioul a plus de 30 ans. La performance de l'enveloppe thermique est inférieure aux exigences réglementaires avec des murs extérieurs peu isolés, un plancher haut non isolé et aucun système de ventilation mécanique ne permet le renouvellement d'air du bâtiment.</p> <p>En conséquence, la commune de Saulieu prévoit l'amélioration de l'enveloppe thermique avec l'isolation par l'extérieur des murs et l'isolation de la toiture.</p> <p>Afin d'atteindre le label Bâtiment Basse Consommation - BBC rénovation, la commune prévoit le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures.</p> <p>Ces travaux énergétiques impliqueront également l'amélioration de l'étanchéité à l'air du bâtiment avec l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée.</p>
Partenaires	Département Région DRAC PETR
Coût prévisionnel	859 500 €
Plan de financement	Département : 45 000€ Etat : 343 800€ Région : 269 500€ Autofinancement : 201 200€
Calendrier	2022 : travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Réalisation des travaux Baisse de la consommation énergétique



## Fiche action 1.3 : réfection de la toiture du marché couvert

### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°1	Stopper la déprise démographique du territoire et maintenir un niveau de service satisfaisant,
Action n°3	Réfection de la toiture du marché couvert
Maître d'ouvrage	Commune de Saulieu
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans la démarche globale de revitalisation du centre-bourg de la commune de Saulieu, articulée autour de 3 axes principaux. Ces 3 axes sont la valorisation du centre ancien, la rénovation de l'habitat et la revitalisation commerciale. Plusieurs actions sont mises en place pour le 1<sup>er</sup> axe afin de valoriser le centre ancien et développer son attractivité, parmi lesquelles, la modernisation du musée François Pompon, le développement de l'espace culturel Sallier, le déploiement de la programmation culturelle et artistique.</p> <p>La réfection de la toiture du marché couvert est une des premières actions du projet de réaménagement de l'espace (cf fiche 1). Au vu du caractère d'urgence de la vétusté du bâtiment, les travaux sont prévus pour 2022 sans pénaliser la cohérence du projet global. Le cahier des charges est en cours de rédaction.</p>
Partenaires	Département Région DRAC PETR
Coût prévisionnel	90 000€
Plan de financement	Département : 17 100€ Etat : 36 000€ Région ?

	PETR ? Autofinancement : 18 000€
Calendrier	2022 : réfection de la toiture
Indicateurs d'évaluation proposés	Conclusion du contrôleur technique Nature des travaux en adéquation avec la commande



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action 1.4 : étude de programmation pour la réhabilitation du deuxième étage de l'espace Sallier

### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°1	Stopper la déprise démographique du territoire et maintenir un niveau de service satisfaisant,
Action n°4	Etude de programmation pour la réhabilitation du deuxième étage de l'espace Sallier
Maître d'ouvrage	Commune de Saulieu
Description de l'action	<p>Le développement de l'espace Sallier s'inscrit dans la démarche globale de revitalisation du centre-bourg de la commune de Saulieu, articulée autour de 3 axes principaux. Ces 3 axes sont la valorisation du centre ancien, la rénovation de l'habitat et la revitalisation commerciale. Plusieurs actions sont mises en place pour le 1<sup>er</sup> axe afin de valoriser le centre ancien et développer son attractivité, parmi lesquelles, un réaménagement de l'espace depuis l'esplanade Caprino-Veronese jusqu'à la place du Dr Roclore, sans oublier les abords de la basilique, la modernisation du musée François Pompon, le déploiement de la programmation culturelle et artistique.</p> <p>Cet espace regroupe actuellement une médiathèque, un cinéma, une école de musique et de danse, ainsi qu'une salle accueillant diverses manifestations.</p> <p>La commune de Saulieu souhaite aujourd'hui poursuivre le développement de l'espace en réhabilitant le deuxième étage, en renforçant l'esprit de partage et de rencontre existant. Le cahier des charges pour la faisabilité et la programmation est en cours de rédaction.</p> <p>Concernant la programmation culturelle et artistique, il est envisagé d'organiser une phase de concertation des usagers (habitants et acteurs locaux) à l'échelle du bassin de vie afin que le</p>

	projet s'inscrive au plus près des besoins et des attentes de la population.
Partenaires	<p><b>Le CAUE 21</b> accompagne la commune de Saulieu dans la mise en place du projet. Il a produit une première note sur les possibilités d'aménagement de ce deuxième étage, affinée par l'étude de revitalisation centre-bourg menée par Urbicand. Le CAUE continue de suivre l'avancement des différents projets de revitalisation (avis-conseil à la réflexion, aide à la rédaction de cahiers des charges, ...). Une rencontre a eu lieu sur site le 9 novembre pour l'aménagement de l'espace. Une autre est prévue en janvier pour le projet d'extension du musée. Plusieurs notes ont été rédigées dans le cadre de leur accompagnement : janvier 2021 pour la réhabilitation du deuxième étage de l'espace Sallier et novembre 2021 pour le réaménagement de l'espace (cf fiche 1). Des contacts réguliers sont entretenus.</p> <p><b>Le Pôle d'Economie Solidaire 21</b> a également été contacté pour son expertise en matière de développement des territoires et de projets innovants, une première rencontre a eu lieu le 15 novembre.</p> <p><b>Le Pays Auxois-Morvan</b> sera sollicité dans le cadre du programme LEADER.</p>
Coût prévisionnel	<p><b>2022</b> : étude de faisabilité par un programmiste : 50 000€</p> <p>Partenariat pour la concertation et la structuration des associations : 12 500€</p> <p><b>2023-2025</b> : travaux d'aménagement estimés à 850 000€ (urbicand)</p>
Plan de financement	<p>DETR et/ou DSQIL : 45%</p> <p>Banque des Territoires : 50% maximum du reste à charge de la collectivité.</p> <p>Département</p> <p>Région</p>
Calendrier	<p>2022 : étude de faisabilité, concertation et programmation</p> <p>2023-2025 : réhabilitation</p>



## Fiche Action 1.9

### Maitrise d'œuvre : Bâtiment administratif vertueux de la Communauté de communes de Saulieu

### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°1	Stopper la déprise démographique du territoire et maintenir un niveau de service satisfaisant,
Action n°9	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de Saulieu EPCI
Description de l'action	<p>Les locaux actuels de la Communauté de communes ne sont plus adaptés :</p> <p>Au nombre d'agents :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>2004 : 3 agents dans les locaux</li><li>2019 : jusqu'à 13 agents travaillant dans les locaux</li></ul> <p>Aux règles d'accessibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>ADAP posé en 2015, les toilettes doivent être mis aux normes, ainsi que l'entrée de la CC. Ne seront accessibles que l'entrée et la salle de réunion.</li></ul> <p>A la confidentialité :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>En dehors de la salle de réunion, il n'y a pas d'espace dans les locaux administratifs où les élus et les agents peuvent recevoir du public sur des questions sensibles. Or la salle de réunion ne suffit souvent pas et n'est pas adaptée aux rendez-vous en « tête à tête »</li></ul> <p>Aux besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Un bâtiment sur 4 niveaux avec un risque d'accident fort lié aux escaliers non réglementaires, identifiés dans le document unique,</li><li>Une consommation électrique de 4 500€ annuelle comprenant le chauffage (estimation 3 400€ de chauffage).</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un confort thermique faible,</li> <li>• Une problématique liée au stationnement des véhicules communautaires et à leur entretien,</li> <li>• Une problématique de stockage, le matériel des services technique étant dispersé sur 3 lieux faute de place</li> </ul> <p>Projet d'un nouveau bâtiment dont le terrain va être acheté en 2022. Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment de 400 m<sup>2</sup>, comportant un hangar technique de 100m<sup>2</sup>. L'objectif est de faire un bâtiment le moins énergivore possible tout en étant agréable et fonctionnel. Il est prévu l'installation de panneaux photovoltaïque en toiture.</p>
Partenaires	<p>L'achat du terrain est en cours (accord du propriétaire l'acte est en cours de rédaction chez le notaire).</p> <p>Le détail du projet reste à faire</p> <p>Le cout estimatif est inconnu, ainsi que les financements possibles.</p>
Coût prévisionnel	800 000€
Plan de financement	DETR/DSIL Région BFC (Effilogie) CD 21
Calendrier	2022 études 2023 travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la consommation énergétique Evolution de la production d'énergie

## Fiche action 1.8

### Qualité de l'air - Reprise Ventilation

#### Crèche de la Communauté de communes de Saulieu

#### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°1	Stopper la déprise démographique du territoire et maintenir un niveau de service satisfaisant,
Action n°8	
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de Saulieu EPCI
Description de l'action	<p>La crèche de Saulieu a été érigée en 2009. Elle a été implantée en extension du bâtiment de l'école maternelle. La chaufferie est commune au bâtiment historique et à l'extension.</p> <p>Le rez-de-jardin est réservé à la crèche. Il est composé d'une partie prise sur le terrain et d'une partie construite sous l'école maternelle existante. Cette partie dispose d'une hauteur limitée du fait de cette contrainte.</p> <p>La communauté de communes de Saulieu en a récupéré la gestion en 2016.</p> <p>La ventilation de la crèche a été imaginée sur le principe d'un traitement double flux des zones nobles et simple flux des locaux annexes</p> <p>Elle présente des défauts de conception couplés à un choix de matériel peu performant qui a conduit aux deux dysfonctionnements principaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains locaux ne sont pas traités en ventilation.</li> <li>- La diffusion d'air est mauvaise et engendre de l'inconfort thermique et de l'inconfort acoustique.</li> </ul> <p>Cette situation conduit à des problématiques de chauffage l'hiver, de surchauffe l'été (3 jours de</p>

	<p>fermeture à plus de 30°C dans le bâtiment) et pour donner suite aux analyses réglementaires une mauvaise qualité de l'air dans certaines zones du bâtiment liée à la présence de radon.</p> <p>Une modification pérenne de la ventilation de la crèche pour résoudre les problématiques apparues est possible.</p> <p>Afin de satisfaire aux conditions réglementaires et de confort des enfants et du personnel, la CCS souhaite repenser en totalité la ventilation existante.</p> <p>Cette solution globale nécessite une reprise du fonctionnement et des dimensionnements des équipements en place.</p> <p>Afin de satisfaire à la problématique de surchauffe et bien que l'adjonction du VMC double flux permette de rafraîchir le bâtiment la nuit, il est envisagé la pose d'une climatisation.</p>
Partenaires	<p>Protection Maternelle et Infantile de Côte d'Or (PMI)</p> <p>Caisse d'Allocation familiale de la Côte d'Or</p> <p>Bureau d'études techniques 3IA</p>
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AMO + MO : 15 000 € ht</li> <li>- Travaux : 90 000 € ht</li> <li>- Nettoyage réseau : 2 000 € ht</li> </ul> <p>Total : 107 000 € ht</p>
Plan de financement	<p>DETR : 30 % 32 100 € ht</p> <p>DSIL : 50 % 53 500 € ht</p> <p>CCS : 20 % 31 400 € ht</p>
Calendrier	2022 études 2023 travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des normes sur la qualité de l'air des bâtiments</li> <li>- Nombre de jours de fermeture liés à la surchauffe du bâtiment</li> <li>- Réduction des couts de chauffage</li> <li>- Qualité de l'accueil des usagers et des personnels</li> </ul>



## Fiche Action 1.6

### Reprise du réseau d'eau de Saulieu

### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°1	Stopper la déprise démographique du territoire et maintenir un niveau de service satisfaisant,
Action n°6	Reprise du réseau d'eau de Saulieu
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de Saulieu EPCI
Description de l'action	<p>Le système d'alimentation en eau potable de la commune est actuellement composé de deux usines de production, de canalisations de transfert, d'ouvrages de stockage et de réseaux de distribution.</p> <p>Les 3 ressources alimentant les 2 usines de production (Savernot, Saint Brisson et Echamps) ne disposent pas d'une étude de bassin d'alimentation de captage permettant de connaître leur fonctionnement hydrogéologique, Par ailleurs les ressources de Savernot et de Saint Brisson ne disposent pas d'un arrêté de déclaration d'utilité publique.</p> <p>Les usines de production d'eau potable sont anciennes et obsolètes et présentent de nombreux dysfonctionnements :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Etat du génie civil vétuste pour certains ouvrages,</li><li>• Traitements défaillants provocant des perturbations voire des non-conformités sur la distribution,</li><li>• Sécurité insuffisante.</li></ul> <p>Le réseau n'a jamais fait l'objet de diagnostic précis permettant d'établir un programme pluriannuel d'investissement cohérent (schéma directeur d'eau potable).</p> <p>Il est donc nécessaire d'engager rapidement les démarches nécessaires visant à résorber les difficultés actuelles, à régulariser les situations administratives et à engager des travaux.</p>

	<p>Madame le Maire propose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander aux ARS de la Nièvre et de la Côte d'Or de mettre à l'enquête publique le projet de déclaration d'utilité publique réalisé en 2016 (Montant estimatif de la démarche 5 000 C HT).</li> <li>• Confier la Maîtrise d'Ouvrage Déléguee des études de bassins d'alimentation de captage au SESAM tel que prévu dans la convention de coopération intercommunale (Montant estimatif de l'étude 35 000 e HT).</li> <li>• Lancer un marché de prestations intellectuelles pour missionner un Maître d'œuvre qui réalisera l'ensemble des missions nécessaires à la rénovation des systèmes de traitement d'eau potable de la commune (Montant estimatif de la mission complète 80 000 C HT).</li> <li>• Lancer un marché de prestations intellectuelles pour missionner un Bureau d'Etudes qui réalisera l'ensemble des missions nécessaires à la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune (Montant estimatif de la mission complète 70 000 C HT).</li> </ul>
Partenaires	SESAM CD 21 Agence de l'eau bassin Seine-Normandie
Coût prévisionnel	210 000 €
Plan de financement	Etat : 84 000€ Département : Agence de l'eau : Autofinancement :
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la consommation énergétique Evolution de la production d'énergie



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action 2.1 : ravalement de la façade du musée François Pompon

### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°2	Maintenir et améliorer le cadre de vie, les paysages et l'image du territoire
Action n°1	Ravalement de la façade du musée François Pompon
Maître d'ouvrage	Commune de Saulieu
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans la démarche globale de revitalisation du centre-bourg de la commune de Saulieu, articulée autour de 3 axes principaux. Ces 3 axes sont la valorisation du centre ancien, la rénovation de l'habitat et la revitalisation commerciale.</p> <p>Plusieurs actions sont mises en place pour le 1<sup>er</sup> axe afin de valoriser le centre ancien et développer son attractivité, parmi lesquelles, la modernisation du musée François Pompon, le développement de l'espace culturel Sallier, le déploiement de la programmation culturelle et artistique.</p> <p>Le ravalement de la façade du musée est une des premières actions du projet de réaménagement de l'espace (cf fiche 1). Elle accompagne l'opération façades que la commune de Saulieu est en train d'élaborer pour 2022, inscrite dans l'axe stratégique de rénovation de l'habitat et d'amélioration du cadre de vie.</p>
Partenaires	La DRAC sera le partenaire privilégié de cette action puisque le musée est labellisé musée de France. Conseil Départemental et/ou Régional
Coût prévisionnel	50 000€
Plan de financement	Etat : 25 000€

	Département appel à projet patrimoine culturel: 15 000€
Calendrier	2021/2022 : ravalement de la façade du musée
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration significative de l'aspect extérieur du musée



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action 2.2 : maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'esplanade Caprino-Veronese, la rue Sallier et les abords de la basilique

### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°2	Maintenir et améliorer le cadre de vie, les paysages et l'image du territoire
Action n°2	Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement l'esplanade Caprino-Veronese, la rue Sallier et les abords de la basilique
Maître d'ouvrage	Commune de Saulieu
Description de l'action	<p>Le réaménagement de cet espace s'inscrit dans la démarche globale de revitalisation du centre-bourg de la commune de Saulieu, articulée autour de 3 axes principaux. Ces 3 axes sont la valorisation du centre ancien, la rénovation de l'habitat et la revitalisation commerciale. Plusieurs actions sont mises en place pour le 1<sup>er</sup> axe afin de valoriser le centre ancien et développer son attractivité, parmi lesquelles, la modernisation du musée François Pompon, le développement de l'espace culturel Sallier, le déploiement de la programmation culturelle et artistique.</p> <p>Le réaménagement de l'esplanade Caprino-Veronese, de la rue Sallier et des abords de la basilique permettra de mieux identifier l'entrée principale du centre-bourg et de développer son attractivité. Parmi les aménagements envisagés : améliorer la signalétique, installer des éléments de détente et de loisirs sur l'esplanade (mobilier, jeux, kiosque, boîte à livres, ...), créer une continuité végétale jusqu'à la place du Dr Roclore, aménager un espace vert intimiste, nettoyer et végétaliser les façades du musée et du marché couvert, restaurer la fontaine</p>

	<p>Caristie, ... La mission de maîtrise d'œuvre aura pour objectif de préciser ces projets et de les concrétiser.</p> <p>Plusieurs pistes sont envisagées pour cette mission : la consultation d'un paysagiste-concepteur ou d'un collectif de paysagistes concepteurs ; un concours d'architecture ou encore une intention d'architecture.</p> <p>En parallèle, une seconde étude sera lancée concernant spécialement le projet d'extension du musée François Pompon, afin que l'aménagement des abords de la basilique tienne compte de cette extension et que le projet soit harmonieux. L'aménagement de l'espace vert intimiste est programmé en parallèle de la mission de maîtrise d'œuvre et de l'étude de faisabilité concernant la modernisation du musée, sous la forme de jardin éphémère, également pour ne pas compromettre l'harmonie du projet global.</p>
Partenaires	<p>Le <b>CAUE 21</b> accompagne la commune de Saulieu dans la mise en place du projet. Il est présent depuis le début de l'étude de revitalisation du centre-bourg, et continue de suivre l'avancement des projets (avis-conseil à la réflexion, aide à la rédaction de cahiers des charges et au recrutement, suivi, ...). Une rencontre a eu lieu sur site le 9 novembre pour l'aménagement de l'espace. Une autre est prévue en janvier pour le projet d'extension du musée. Plusieurs notes ont été rédigées dans le cadre de leur accompagnement : janvier 2021 pour la réhabilitation du deuxième étage de l'espace Sallier et novembre 2021 pour le réaménagement de cet espace.</p> <p>Des contacts réguliers sont entretenus.</p> <p>La <b>DRAC</b> est également présente depuis le début de la démarche de revitalisation. Le projet global sera soumis à sa validation, puis à chaque étape selon l'état d'avancement de chacune des actions concernées par le périmètre des bâtiments historiques. La commune de Saulieu entretient une relation étroite avec ce partenaire.</p> <p>La <b>Fondation du Patrimoine</b> fait également partie des partenaires privilégiés de la</p>

	<p>commune de Saulieu dans ses projets de développement de l'attractivité du centre-bourg. Une rencontre a eu lieu le 5 novembre dans le cadre d'une opération façade prévue sur la commune. D'autres actions de partenariat ont été évoquées, notamment concernant la restauration de la fontaine Caristie.</p> <p>Il est également prévu d'associer le <b>Pays Auxois-Morvan</b> dans le cadre du programme LEADER ainsi que Pays d'Art et d'Histoire. La création du jardin éphémère pourrait être réalisée en partenariat avec le <b>PNR</b> et son « atelier hors les murs ».</p> <p><b>Le Centre Social de Saulieu</b>, avec sa nouvelle directrice, est intégré à la démarche, un chantier participatif réunissant habitants et associations locales a été évoqué pour l'aménagement de l'espace.</p> <p><b>Le Conseil Départemental et/ou Régional</b></p>
Coût prévisionnel	<p><b>2022</b> Mission de maîtrise d'œuvre : 78 000€ (15% du budget global)</p> <p><b>2023</b> Travaux prévisionnels d'aménagement, à préciser par la maîtrise d'œuvre : 520 000€ (estimation CAUE) pour : la signalisation, le chantier participatif, l'aménagement du chevet, la végétalisation, la désimperméabilisation, l'aménagement de la place du Dr Roclore, la restauration de la fontaine Caristie, la réhabilitation du puits en fontaine, le parcours avec les vestiges, ...</p>
Plan de financement	<p>Le projet global d'aménagement étant éligible à la DETR et/ou DSIL, la mission de maîtrise d'œuvre peut être financée à hauteur de 45% par la DETR et /ou DSIL.</p> <p>La Banque des Territoires peut également cofinancer l'ingénierie pré-opérationnelle.</p> <p>Le PETR ?</p> <p>Le Conseil Départemental et/ou Régional ?</p>
Calendrier	<p><b>2022</b> : maîtrise d'œuvre</p> <p>Ravalement de la façade du musée</p> <p>Création du jardin éphémère</p> <p><b>2023</b> : aménagement de l'esplanade, de la rue Sallier et place du Dr Roclore</p> <p><b>2024</b> : aménagement des abords immédiats de la basilique (chevet, courrette du musée)</p>

Indicateurs d'évaluation proposés	Concordance du projet proposé par la maîtrise d'œuvre avec l'identité de la commune de Saulieu Respect des délais de la mission



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Fiche action 2.3 : création d'un jardin éphémère

## CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°2	Maintenir et améliorer le cadre de vie, les paysages et l'image du territoire
Action n°3	Création d'un jardin éphémère
Maître d'ouvrage	Commune de Saulieu
Description de l'action	Cette action s'inscrit dans le projet de réaménagement de l'esplanade Caprino-Veronese, la rue Sallier et les abords de la basilique, visant à revaloriser le centre ancien et développer l'attractivité du centre-bourg. Une mission de maîtrise d'œuvre va être lancée courant 2022 pour le projet global, tandis que ce jardin éphémère peut être créé en même temps sans mettre en péril le projet plus global. La commune de Saulieu envisage de faire appel à un atelier hors les murs du PNR.
Partenaires	Le CAUE 21 La DRAC La Fondation du Patrimoine Le PNR du Morvan Le Pays Auxois-Morvan Le Centre Social de Saulieu Le Conseil Départemental Le Conseil Régional
Coût prévisionnel	100 000€
Plan de financement	DETR et/ou DSIL entre 25 et 35% Pays Auxois-Morvan ? Conseil Départemental ou Régional ?
Calendrier	2022 : création du jardin éphémère
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du jardin



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action 2.4 : Pont de bois sur la Romanée sur la Roche-en-brenil

### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°2	Maintenir et améliorer le cadre de vie, les paysages et l'image du territoire
Action n°3	Création d'un pont de bois sur la Romanée
Maître d'ouvrage	Commune de la Roche-en-brenil
Description de l'action	La commune de la Roche en Brenil souhaite créer un pont de bois sur la rivière Romanée.
Partenaires	
Coût prévisionnel	30 000€
Plan de financement	Etat : 12 000€ Autofinancement : 18 000€
Calendrier	2022 : création
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du pont



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action 2.5 : étude pré-opérationnelle, préalable à une OPAH-RU

### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°2	Maintenir et améliorer le cadre de vie, les paysages et l'image du territoire
Action n°5	Etude pré-opérationnelle, préalable à une OPAH-RU
Maître d'ouvrage	Commune de Saulieu
Description de l'action	Cette étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU s'inscrit dans la démarche globale de revitalisation du centre-bourg de la commune de Saulieu, articulée autour de 3 axes principaux. Ces 3 axes sont la valorisation du centre ancien, la rénovation de l'habitat et la revitalisation commerciale. Plusieurs actions sont mises en place visant à améliorer l'habitabilité, parmi lesquelles, une opération façade et la mobilisation d'outils fiscaux et opérationnels sur le foncier bâti. L'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU a pour objectif d'encourager la réhabilitation des logements privés afin d'améliorer les conditions de logement et de réduire la facture énergétique.
Partenaires	Anah CD Banque des territoires
Coût prévisionnel	80 000€
Plan de financement	Anah : 50% Banque des Territoires ?
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Cohérence des projets proposés avec les besoins du territoire



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche Action 2.6

### Pose de dalots sur l'exutoire de l'ancien étang du foulon sur La Roche-en-Brenil

#### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°2	Maintenir et améliorer le cadre de vie, les paysages et l'image du territoire
Action n°6	Pose de dalots sur l'exutoire de l'ancien étang du foulon sur La Roche-en-Brenil
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de Saulieu EPCI
Description de l'action	<p>Accès au chemin communal Villerin au Foulon interrompu suite à la crue du 29 mai 2016 et l'endommagement de la digue de l'étang du Foulon du hameau de Pothenée.</p> <p>La commune de la Roche-en-brenil a demandé à l'Etat de supprimer le droit d'eau de cet étang pour améliorer l'état écologique de la rivière (l'Argentalet) tout en trouvant une solution pour laisser passer les riverains.</p> <p>La solution technique est la pose de dalots semi-enterrées dans le cours naturel de rivières.</p>
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	40 000 €
Plan de financement	Etat : 18 000€ Autofinancement : 22 000€
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration de l'Etat Ecologique du cours d'eau



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action 2.7 : Réfection du Beffroi de l'église de Saint-Andeux

### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°2	Maintenir et améliorer le cadre de vie, les paysages et l'image du territoire
Action n°7	Réfection du Beffroi de l'église de Saint-Andeux
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Andeux
Description de l'action	Le beffroi actuel de l'église de Saint Andeux étant fortement dégradé et ne permettant plus de supporter le poids des cloches, il est prévu de le refaire. Le prix du bois étant en train d'augmenter rapidement une ACT à déjà été demandé.
Partenaires	Conseil Départemental
Coût prévisionnel	49 244 HT
Plan de financement	Etat : 19 697 € Département : 19 697 € Autofinancement : 9 845 €
Calendrier	2021/2022 : travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration significative de l'aspect extérieur du beffroi,



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action 2.8 : Electrification des cloches de l'église de Saint-Andeux

### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°2	Maintenir et améliorer le cadre de vie, les paysages et l'image du territoire
Action n°8	Electrification des cloches de l'église de Saint-Andeux
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Andeux
Description de l'action	Le beffroi actuel de l'église de Saint-Andeux étant fortement dégradé et ne permettant plus de supporter le poids des cloches, il est prévu de le refaire dans la fiche 2.8 Un fois le beffroi refait, il est prévu d'électrifier les cloches pour automatiser leur fonctionnement et ainsi rendre à la commune son cadre sonore rural.
Partenaires	Conseil Départemental
Coût prévisionnel	9 496,62 € HT
Plan de financement	Etat : 3 798,65 € Autofinancement : 5 697,97 €
Calendrier	2022 : travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Fonctionnement des cloches



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action 3.2 : Mise en place d'une ressourcerie

### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°3	Renforcer l'économie circulaire et le tourisme vert.
Action n°2	Mise en place d'une ressourcerie
Maître d'ouvrage	CC de Saulieu
Description de l'action	<p>Vu la baisse importante des volumes prélevés par Emmaüs France et le succès des opérations Récup-troc de 2018 et 2019, la Communauté de communes de Saulieu a décidé de mettre en place de manière permanente un bungalow pour stocker le matériel réutilisable qui nous sera confié par les usagers. Ce bungalow sera ouvert une fois par mois pour commencer, pour le retrait de produits de récupération.</p> <p>Cela devrait contribuer à la diminution des tonnages de déchets.</p>
Partenaires	Région BFC, Conseils Départementaux, Parc du Morvan, autres Communauté de communes
Coût prévisionnel	20 000 € HT (bungalow : 13 000€, dalle béton et extension bitume 7 000€)
Plan de financement	Communauté de communes : 20 000€
Calendrier	2022 : Etude
Indicateurs d'évaluation proposés	Volume de déchets produits par an et par habitant



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

## Fiche action 3.3 : Comices Rochelois – Etude puis travaux

### CRTE du territoire de la Communauté de communes de Saulieu

Orientation stratégique n°3	Renforcer l'économie circulaire et le tourisme vert.
Action n°3	Comice Rochelois
Maître d'ouvrage	Commune de la Roche-en-Brenil
Description de l'action	<p>Le projet de galerie commerciale « Les Comices Rochelois » doit répondre à la demande de 3 commerces pour résoudre les problèmes d'accessibilité, d'attractivité et proposer de nouveaux services (DAB, presse, Point Relais).</p> <p>Il permettra une évolution du nombre de cellules commerciales (2 cellules commerciales supplémentaires).</p> <p>Au cours d'une réunion publique avec les producteurs locaux et l'ensemble des commerçants, les producteurs locaux ont souhaité disposer pour leur part d'un espace commercial avec des casiers frigorifiques ou tempérés sécurisés.</p> <p>Il est prévu le recrutement de la maîtrise d'œuvre de ce projet pour 2022.</p>
Partenaires	Etat, PETR Auxois-Morvan, PNR Morvan, CC de Saulieu
Coût prévisionnel	23 000€ HT Etude d'opportunité 2 215 000€ HT Cout de construction
Plan de financement	Demande de DETR : <ul style="list-style-type: none"><li>Etude : 10 350€</li><li>Travaux : 775 250€</li></ul>
Calendrier	2022 : Maitrise d'œuvre – Phase APS et APD Fin 2022 début 2023 début des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des commerces